EIT.swiss
Limmatstrasse 63
8005 Zürich
044 444 17 17
www.eit.swiss

Directives concernant le règlement des examens professionnels supérieurs du 17.06.2020 pour

Experte en installation et sécurité électrique
Expert en installation et sécurité électrique

Experte en planification électrique
Expert en planification électrique

Edition 1/2026

Remarque importante

En complément aux compétences et aux contenus d'apprentissage formulés dans ces directives des questions élémentaires (niveau de compétences 1) relatives aux nouveautés peuvent être posées lors de l'examen professionnel supérieur d'expert en installation et sécurité électrique et d'expert en planification électrique qui ne sont pas expressément mentionnées dans ces directives.

Sommaire

Index des abréviations 3

1. Introduction 5

1.1 Organe responsable 6
1.2 Bases légales 6
1.3 Commission AQ, secrétariat d'examen, contact 6
1.4 Organisation et mise en œuvre des examens de module 6
1.5 Durée de validité des certificats de modules 6
1.6 Répétition des examens de module 6
1.7 Voies de recours à l'encontre des instituts formateurs 7
1.8 Frais 7

2. Examen final 8

2.1 Dispositions générales 8
2.2 Admission 8
2.3 Épreuves d'examen 8
2.4 Voies de recours à l'encontre du SEFRI 11
2.5 Profil de la profession d'expert en installation et sécurité électrique 11
2.6 Profil de la profession d'expert en planification électrique 11
2.7 Niveaux de performance sur le plan des critères de performance 11
2.8 Moyens auxiliaires autorisés 11

3. Descriptif des modules 12

3.1 Module 1 : Conduite du projet II (HFPE_M6) 12
3.2 Module 2 : Planification et traitement technique II (HFPE_M7) 19
3.3 Module 3 : Expertise des installations et de la sécurité (HFPE_WIS_M8) 27
3.4 Module 3 : Expertise de planification (HFPE_WP_M8) 33
3.5 Module 4 : Gestion de l'entreprise (HFPE_M9) 39

4. Projet pratique 43

4.1 Introduction 43
4.2 Chronologie du déroulement 43
4.3 Procédure et accompagnement 44
4.4 Choix de thème pour le projet pratique 44
4.5 Exigences pour le descriptif 44
4.6 Examen oral / Présentation et entretien technique 44
4.7 Critères d'évaluation 45

Index des abréviations

ADB	Automatisation du bâtiment (Gestion technique des bâtiments/domotique)
Commission-AQ	Commission de l'assurance qualité
CFC/eCCC-Bât	Code des frais de construction/Code des coûts de construction Bâtiment
CFST	Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail
CVCS	Chauffage Ventilation Climatisation Sanitaire
CVCSE	Chauffage Ventilation Climatisation Sanitaire Électricité
DACHCZ	Règles techniques pour l'évaluation des réactions de réseaux D Allemagne - A Autriche - CH Suisse - CZ République tchèque
EN	Norme européenne
FUF	Spécialiste en gestion d'entreprise PME
GRD	Gestionnaire du réseau de distribution
IPE	Installation de production d'énergie
MoPEC	Modèles de prescriptions énergétiques cantonales
OIBT	Ordonnance sur les installations à basse tension
p.ex.	Par exemple
PT	Préparation au travail
Resp.	Respectivement
RNI	Rayonnement non ionisant
SEFRI	Secrétariat d'état à la formation, à la recherche et à l'innovation
SIA	Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes

Définition personne du métier
Les personnes du métier ont l'autorisation d'installer dans le sens de l'OIBT.

1. Introduction

En vertu de l'art. 2.2.1 let. a du règlement d'examen régissant l'octroi du diplôme fédéral d'expert[1] en installation et sécurité électrique et d'expert en planification électrique du 17 juin 2020, la commission AQ promulgue les directives suivantes pour le règlement d'examen en question. Les directives permettent d'apporter des précisions au règlement d'examen et à le commenter. Les directives sont adoptées par la commission AQ et sont périodiquement vérifiées et adaptées si nécessaire. Le SEFRI est informé des modifications et reçoit une copie des directives actualisées.

Les examens finaux selon ces directives auront lieu à partir du 1er janvier 2026.

Zurich, le 30 septembre 2025

Commission Assurance Qualité

Le président : Le secrétaire :

Robert Kramer André Sollberger

[1] Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

1.1 Organe responsable

EIT.swiss est l'organe responsable de l'examen professionnel supérieur « d'expert en installation et sécurité électrique » resp. « d'expert en planification électrique ».

1.2 Bases légales

- Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) du 13 décembre 2002
- Ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr) du 19 novembre 2003

1.3 Commission AQ, secrétariat d'examen, contact

Toutes les tâches liées à l'attribution des diplômes sont transférées par l'organe responsable à une commission d'assurance qualité. La commission est composée d'au moins douze membres, élus pour un mandat de trois ans par l'organe responsable et par les organisations partenaires. Le secrétariat d'examen prend en charge les tâches administratives en relation avec les examens professionnels supérieurs et fait office d'interlocuteur pour les questions s'y rapportant.

Adresse du secrétariat d'examen :
Secrétariat d'examen
c/o EIT.swiss
Formation professionnelle
Limmatstrasse 63
8005 Zürich

Tel. 044 444 17 17
E-mail : hbb@eit.swiss
Site internet : www.eit.swiss → Formation professionnelle → Formations continues → Examens professionnels supérieurs

1.4 Organisation et mise en œuvre des examens de module

La publication, le processus d'inscription et la convocation pour passer les examens de module et l'évaluation des attestations de compétences sont réalisés par les instituts formateurs.

1.5 Durée de validité des certificats de modules

Les certificats de modules pour l'admission aux examens sont valables cinq ans.

1.6 Répétition des examens de module

Les examens de module peuvent être répétés à volonté.

1.7 Voies de recours à l'encontre des instituts formateurs

Les refus d'admission à un module resp. ceux concernant l'évaluation d'un certificat de compétences peuvent faire l'objet d'un recours auprès de l'institut formateur. Ce recours se fera par écrit et courrier recommandé dans les 30 jours qui suivent la réception de la décision négative. Les raisons motivant une réclamation sont les irrégularités de procédure, la violation d'une règle juridique ainsi que de graves erreurs d'appréciation qui ont été objectivement commises. L'institut formateur statue en première instance sur les recours. Sa décision peut faire l'objet d'un nouveau recours à la Commission AQ de EIT.swiss dans les 30 jours après sa communication.

1.8 Frais

Les personnes qui suivent un cours préparant à un examen fédéral bénéficient d'un soutien financier de la Confédération, pour autant que les prestataires figurent sur la liste d'inscription. Vous trouverez ici de plus amples informations sur les subventions fédérales.

2. Examen final

2.1 Dispositions générales

L'examen fédéral a pour but de vérifier de manière exhaustive si les candidats ont acquis les compétences nécessaires pour exercer de manière responsable une activité professionnelle exigeante.

2.2 Admission

L'admission à l'examen final est réglée au ch. 3.3 du règlement d'examen.

2.2.1. Compensation des inégalités frappant les personnes avec handicap

En cas de limitations et de handicaps, une compensation des inégalités peut être demandée par écrit au plus tard avec l'inscription à l'examen. De plus amples informations sont disponibles dans la notice «Compensation des inégalités frappant les personnes handicapées dans le cadre d'examens professionnels et d'examens professionnels supérieurs» sur le site Internet du SEFRI : https://www.sbfi.admin.ch/de/kandidierende-und-absolvierende .

2.3 Épreuves d'examen

2.3.1.

L'examen final d'expert en installation et sécurité électrique comprend les épreuves ci-après englobant les différents modules et est organisé selon les durées suivantes :

Epreuve		Forme d'examen	Durée
1	Présentation et entretien technique sur le projet pratique	oral	60 min.
2	Etude de cas (avec entretien technique)	oral / écrit / pratique PT [1)]	60 min.
3	Analyse de projet (avec entretien technique)	oral / écrit / pratique PT [1)]	60 min.
	Total		180 min.

[1)] PT = Préparation au travail de l'entretien technique. Celle-ci est mise en ligne au moins 7 jours ouvrables avant la date de l'examen sur la plateforme d'examen de la formation professionnelle supérieure d'EIT.swiss.

Présentation et entretien technique sur le projet pratique :
EIT.swiss publie plusieurs thèmes / tâches au choix avec la publication. Les candidats choisissent au moins deux de ces thèmes et les traitent dans le cadre d'un projet pratique dans leur environnement professionnel. Ce faisant, ils prouvent qu'ils sont capables de développer de manière autonome des solutions pratiques et globales dans le domaine de l'installation et de la sécurité.

Comme base pour cette épreuve, les candidats soumettent avec leur inscription un descriptif du projet pratique conformément au modèle fourni par EIT.swiss. Ce document n'est pas évalué, mais doit être approuvé par la commission AQ. Les candidats présentent leurs solutions et les défendent lors de l'entretien technique. Leurs compétences techniques et leur capacité à établir des liens avec d'autres thèmes ainsi que la pertinence de leur argumentation sont alors évaluées. Pour plus d'informations sur cette épreuve d'examen, voir le chiffre 4 de ces directives.

Etude de cas :
Les candidats reçoivent au préalable (au moins 7 jours ouvrables à l'avance) une ou plusieurs situations décrites par écrit. Ils disposent d'au moins 7 jours ouvrables pour se préparer à l'entretien technique. Lors de l'entretien technique, l'analyse du problème, les solutions possibles, l'argumentation technique et la capacité à établir des liens avec d'autres thèmes sont évaluées. L'entretien technique se déroule par oral, mais peut comporter des éléments d'examen écrits et pratiques.

Analyse de projet :
Les candidats reçoivent au préalable (au moins 7 jours ouvrables à l'avance) des documents relatifs à un ou plusieurs projets techniques. Ils disposent d'au moins 7 jours ouvrables pour se préparer à l'entretien technique. Lors de l'entretien technique, la capacité à argumenter ainsi que les compétences techniques et relationnelles sur d'autres thèmes sont évaluées. L'entretien technique met l'accent sur le domaine d'approfondissement (installation, sécurité). L'entretien technique se déroule par oral, mais peut comporter des éléments d'examen écrits et pratiques.

2.3.2.

L'examen final d'expert en planification électrique comprend les épreuves ci-après englobant les différents modules et est organisé selon les durées suivantes :

Epreuve		Forme d'examen	Durée
1	Présentation et entretien technique sur le projet pratique	oral	60 min.
2	Etude de cas (avec entretien technique)	oral / écrit / pratique PT [1)]	60 min.
3	Analyse de projet (avec entretien technique)	oral / écrit / pratique PT [1)]	60 min.
	Total		180 min.

[1)] PT = Préparation au travail de l'entretien technique. Celle-ci est mise en ligne au moins 7 jours ouvrables avant la date de l'examen sur la plateforme d'examen de la formation professionnelle supérieure d'EIT.swiss.

Présentation et entretien technique sur le projet pratique :
EIT.swiss publie plusieurs thèmes / tâches au choix avec la publication. Les candidats choisissent au moins deux de ces thèmes et les traitent dans le cadre d'un projet pratique dans leur environnement professionnel. Ce faisant, ils prouvent qu'ils sont capables de développer de manière autonome des solutions pratiques et globales dans le domaine de la planification.

Comme base pour l'épreuve, les candidats soumettent avec leur inscription un descriptif du projet pratique conformément au modèle fourni par EIT.swiss. Ce document n'est pas évalué, mais doit être approuvé par la commission AQ. Les candidats présentent leurs solutions et les défendent lors de l'entretien technique. Leurs compétences techniques et leur capacité à établir des liens avec d'autres thèmes ainsi que la pertinence de leur argumentation sont alors évaluées. Pour plus d'informations sur cette épreuve d'examen, voir le chiffre 4 de ces directives.

Etude de cas :
Les candidats reçoivent au préalable (au moins 7 jours ouvrables à l'avance) une ou plusieurs situations décrites par écrit. Ils disposent d'au moins 7 jours ouvrables pour se préparer à l'entretien technique. Lors de l'entretien technique, l'analyse du problème, les solutions possibles, l'argumentation technique et la capacité à établir des liens avec d'autres thèmes sont évaluées. L'entretien technique se déroule par oral, mais peut comporter des éléments d'examen écrits et pratiques.

Analyse de projet :
Les candidats reçoivent au préalable (au moins 7 jours ouvrables à l'avance) des documents relatifs à un ou plusieurs projets techniques. Ils disposent d'au moins 7 jours ouvrables pour se préparer à l'entretien technique. Lors de l'entretien technique, la capacité à argumenter ainsi que les compétences techniques et relationnelles sur d'autres thèmes sont évaluées. L'entretien technique met l'accent sur le domaine d'approfondissement (planification). L'entretien technique se déroule par oral, mais peut comporter des éléments d'examen écrits et pratiques.

2.4 Voies de recours à l'encontre du SEFRI

Les candidats qui se sont vu refuser l'admission à l'examen final ou l'octroi du diplôme peuvent recourir auprès du SEFRI contre les décisions de la commission AQ dans les 30 jours suivant la notification. Le recours doit mentionner les conclusions et les motifs du recourant. Les notices concernant les recours et le droit de consulter des documents sont disponibles sur le site internet du SEFRI : https://www.sbfi.admin.ch/fr/candidats-et-diplomes .

2.5 Profil de la profession d'expert en installation et sécurité électrique

Voir règlement d'examen.

2.6 Profil de la profession d'expert en planification électrique

Voir règlement d'examen.

2.7 Niveaux de performance sur le plan des critères de performance

Les différents niveaux de performance (NP) sont décrits ci-dessous :

NP1 : Le candidat peut évaluer des situations, décrire des faits et expliquer des corrélations.
NP2 : Le candidat peut appliquer la compétence dans des problématiques récurrentes ou modifiées et évaluer le résultat.
NP3 : Le candidat peut analyser des nouvelles problématiques liées à la pratique, développer des possibilités de solution et justifier son choix ainsi que la manière de procéder, de manière théorique resp. spécifique à ce domaine.

2.8 Moyens auxiliaires autorisés

Tous les moyens auxiliaires sont autorisés aux examens finaux sous les conditions suivantes :

- Aucun enregistrement (photo, vidéo, copie, enregistrement audio, etc.) des documents d'examen n'est permis pendant les examens ;
- Les documents d'examen ne doivent être ni envoyés ni enregistrés sous une quelconque forme pour son usage personnel ou une tierce personne ;
- Aucune aide extérieure n'est tolérée pendant l'examen ;
- Les experts peuvent limiter l'utilisation des moyens auxiliaires pendant les examens oraux.

3. Descriptif des modules

3.1 Module 1 : Conduite du projet II (HFPE_M6)

Situation de travail

Les experts en installation et sécurité électrique resp. les experts en planification électrique appliquent leurs connaissances approfondies sur la fonction d'installations électrotechniques. Ils reconnaissent, interprètent les liens techniques et leurs lois générales et réalisent, contrôlent et évaluent les dossiers de plans. Les analyses détaillées et les évaluations des marges d'exploitation et d'autres chiffres-clés font partie de leurs tâches. Les experts en installation et sécurité électrique resp. les experts en planification électrique réalisent et évaluent les prestations et les postes de calculation relatifs à l'entreprise. Ils sont habilités à élaborer, analyser et contrôler des contrats d'entreprise.

Champs d'apprentissage

- Champ d'apprentissage 1.M1 Étude du projet et réalisation
- Champ d'apprentissage 2.M1 Controlling

Champ d’apprentissage 1.M1 Étude du projet et réalisation

Compétences

- Analyser la faisabilité d’un projet/mandat
- Formuler une proposition d’entrepreneur
- Rédiger l’exclusion de responsabilités
- Élaborer des projets/offres
- Contrôler et analyser les contrats d’entreprise
- Organiser le déroulement du projet
- Se procurer le matériel et organiser les prestations
- Réaliser des projets
- Prendre des dispositions avec les planificateurs et les installateurs-électriciens
- Rédiger les mises en demeure en cas de retard des travaux
- Constituer des documents complémentaires aux offres existantes
- Diriger les équipes de projet
- Évaluer et planifier des ressources humaines
- Gérer les situations de conflit et élaborer des solutions
- Discuter les modifications de projet avec les mandants
- Planifier/réaliser la remise de projet
- Organiser et surveiller les réceptions de garantie
- Établir les factures partielles
- Vérifier les standards de qualité

Contenu : (théories/modèles/concepts)	Niveau de performance 1-3
Vérification de la faisabilité technique d’un projet - Installations de basse tension - Installations de courant faible	3
Analyse concernant les avantages et inconvénients en se référant - aux souhaits des clients - aux possibilités d’extension - aux mandats de suivi - à la durabilité dans le Facility Management (collaboration interdisciplinaire) - au concept énergétique	3
Élaboration de plans avec mention de toutes les données nécessaires - Installations de basse tension - Installations de courant faible	3
Coordination des aspects techniques avec les planificateurs, installateurs-électriciens et clients	2
Élaboration d’offres complémentaires d’un point de vue technique et financier	3

Développement de solutions en cas de modifications du projet	3
Contrôle et développement d'offres	3
Contrôle et analyse de contrats d'entreprise	3
Mises en demeure, exclusion de responsabilités et garantie sur la construction	3
Garantie des standards de qualité - Ordonnance sur les produits de construction – OPCo (Maintien du fonctionnement)	3

Champ d'apprentissage 2.M1 Controlling

Compétences

- Surveiller le déroulement du projet
- Visiter le gros œuvre (visite du bâtiment)
- Évaluer les frais courants (analyse consigne/actuel)
- décider des prestations supplémentaires
- Organiser et surveiller les réceptions de garantie

Contenu : (théories/modèles/concepts)	Niveau de performance 1-3
Calcul du prix de vente de l'heure d'installation	3
Analyse article de prestation, parties d'installation (PI)	3
Établissement et contrôle d'une offre : - Forfaitaire - Globale - Prix unitaire	3
Établissement et contrôle offres et travaux complémentaires	3
Coordination et suivi technique et financier des travaux	3
Établissement, analyse consigne/actuel (PréCalc, CalcContinue, PostCalc)	3
Contrôle des factures (plan de paiements)	3
Établissement, analyse de factures partielles / demande acomptes	2
Surveillance, suivi et contrôle des travaux de finitions et de garanties	3
Contrôle et surveillance des fournisseurs et sous-traitants (matériel, conditions d'achats, etc.)	2
Évaluation des dossiers de soumission	3
Collecte et analyse des chiffres de rentabilité	3
Acquisition et évaluation des facteurs d'influence d'une offre en termes de rendement du chiffre d'affaires	3
Analyse des commandes clôturées en vue d'optimisation	3

Attestation de compétences pour le Module 1 Conduite du projet II (HFPE_M6)

Les deux champs d'apprentissage Champ d'apprentissage 1.M1 Étude du projet et réalisation et Champ d'apprentissage 2.M1 Controlling sont sanctionnés un par une épreuve écrite.

L'épreuve peut être constituée des éléments suivants :

- Évaluations d'exemples de cas
- Vérification resp. évaluation des directives (p.ex. plans, offres, modifications de projet, contrats d'entreprise etc.)
- Calculs d'éléments de calcul (offre, recette de consigne etc.)
- Élaboration de documentation
- Description d'avenants, de modifications de projets, etc.
- Analyse et établissement de plans
- Analyse ou élaboration de chiffres-clés
- Réponse aux questions relatives aux différents champs d'apprentissage

Durée des deux épreuves partielles écrites :

Épreuve de module :	Champs d'apprentissage	Remarque	Durée
1	Champ d'apprentissage 1.M1 Étude du projet et réalisation	aucune	120 min.
2	Champ d'apprentissage 2.M1 Controlling	aucune	60 min.

Le module est réussi si chaque épreuve obtient une note supérieure ou égale à 4.0.

Critères d’appréciation (critères de performance) pour Module 1 Conduite du projet II (HFPE_M6)

Les critères d’appréciation suivants montrent quelles sont les performances que les candidats doivent accomplir lors de l’examen.

Champ d’apprentissage 1.M1 Étude du projet et réalisation

Les candidats

- analysent des exemples de cas relatifs aux secteurs de la technique et de la gestion d’entreprise
- fixent les modifications de projet
- planifient, contrôlent ou analysent les plans
- analysent les contrats d’entreprise sur la base des règlements SIA correspondants
- réalisent ou analysent les chiffres-clés
- réalisent des documents

Champ d’apprentissage 2.M1 Controlling

Les candidats

- analysent différents postes de calcul
- analysent resp. contrôlent différentes offres et décomptes
- analysent les facteurs d’influence relatifs aux marges d’exploitation
- réalisent ou vérifient les échéanciers de paiement

Nombre de leçons recommandées pour le Module 1 Conduite du projet II (HFPE_M6)

Champ d’apprentissage 1.M1 Étude du projet et réalisation	60 leçons
Champ d’apprentissage 2.M1 Controlling	48 leçons
Total	108 leçons

3.2 Module 2 : Planification et traitement technique II (HFPE_M7)

Situation de travail

Les experts en installation et sécurité électrique resp. les experts en planification électrique utilisent leurs solides connaissances en matière de fonction des dispositifs électrotechniques. Ils reconnaissent et interprètent les relations techniques et analysent leur légitimité. Les experts en installation et sécurité électrique resp. les experts en planification électrique réalisent des expertises et des analyses d'installations électrotechniques ou ayant trait à la sécurité et élaborent la documentation s'y rapportant. Les experts en installation et sécurité électrique resp. les experts en planification électrique réalisent et évaluent des concepts d'énergie électrique et des analyses énergétiques.

Champs d'apprentissage

- Champ d'apprentissage 1.M2 Prestations
- Champ d'apprentissage 2.M2 Technique et conseil professionnel sur l'optimisation énergétique
- Champ d'apprentissage 3.M2 Sécurité et règles techniques

Champ d'apprentissage 1.M2 Prestations

Compétences

- Réaliser des prestations de planification
- Élaborer des présentations d'offres
- Établir des propositions d'honoraires
- Établir des offres
- Mener des discussions avec les clients
- Clarifier les détails avec les clients
- Analyser les exigences des clients
- Établir des contrats de maintenance
- Indiquer des mesures d'efficacité énergétique des installations et équipements
- Effectuer des expertises d'installations existantes y compris le rapport

Contenu : (théories/modèles/concepts)	Niveau de performance 1-3
Évaluation et mise en œuvre des exigences des clients - Vérification de la faisabilité - Établir des propositions à l'attention du client - Organise/coordonne les ressources humaines, le type d'intervention et le planning	3
Mise en pratique de conseils techniques - Conseiller les clients en matière de technique - Présente les avantages et inconvénients (d'un point de vue technique)	3
Élaboration de demande de subventions liées à l'énergie - Connaît les différents programmes de subventions	1
Réalisation d'expertises (du point de vue technique d'installation, de sécurité et d'énergie) - Établissements de critères d'évaluation (technique, énergétique et installation) - Élaboration d'une documentation - Établissements de critères d'évaluation relatifs à la sécurité électrique - Démontre les solutions possibles / potentielle	3
Documentation technique (Révision) - Connaît les principaux contenus - Établi la documentation - Conseille les clients	3

Vérification des dispositifs de sécurité
- Analyse des principaux caractéristiques techniques des installations telles que :
  - Détection incendie
  - Alarme effraction
  - Surveillance vidéo
  - Éclairage de secours
  - Alarme évacuation
- Utilisation du concept de sécurité pour l'élaboration des concepts des installations de sécurité contre les incendies dans le cadre d'installations de sécurité.
	2

Contrat d'entreprise : - Connaît les contenus importants - Rédaction de contrats simples - Évaluation et contrôle	2

Champ d'apprentissage 2.M2 Technique et conseil professionnel sur l'optimisation énergétique

Compétences

- Examiner et évaluer les dispositifs de sécurité (éclairage de secours etc.)
- Surveiller et vérifier les installations de production privée/les installations d'alimentation en énergie
- Évaluer les réseaux de distribution (site et consommateurs)
- Élaborer des analyses énergétiques
- Élaborer des concepts énergétiques
- Appliquer des mesures infrarouges (aucune consultation de spécialiste)

Contenu : (théories/modèles/concepts)	Niveau de performance 1-3
Systèmes d'alimentation énergétique (transformateurs, générateurs, alimentation électrique auxiliaire) - Dimensionnement (Ensemble d'appareillage, câbles, etc.) Génératrice (asynchrone et synchrone) : - Construction - Fonctionnement - Couplage réseau-secours, îlot - Système d'excitation Transformateurs : - Construction - Fonctionnement - Couplage - Type de transformateurs (par ex. tension de sortie réglable etc.) - Tension de court-circuit - Pertes et rendement - Dispositif de protection - Transformateur de mesure (TI) Équipements de substitution de réseau : (Groupe électrogène, ASI etc.) - Construction - Fonctionnement - Statique-, dynamique - Pertes Concept alimentation secourue : - Définition des besoins énergétiques - Réseau normal, équipements de substitution de réseau (GS, ASI, etc.) - Possibilités de commutation, conception de l'installation	2
Système énergétiques additionnels (énergie éolienne, biogaz, couplage chaleur-force) - Construction - Type et principe de fonctionnement - Domaine d'application	1

Installations photovoltaïques - Connaît différents systèmes et peut les utiliser correctement - Conception / planification d'une installation - Connaît les principaux facteurs de rentabilité - Devoir d'annonce / autorisations / subventions	2
Stockage de l'énergie Type de système de stockage d'énergie dans les installations domestique - chimique - thermique - électrique - Structure	2
Analyses de réseau (Basse tension) - Connaît l'influence des harmoniques sur le réseau électrique - Interprétation d'analyses simples du réseau (paramètres de l'appareil de mesure) : - tension - courant - harmonique - fréquence - Mesure d'amélioration et/ou de limitation des perturbations	2
Réseau de distribution (basse tension) - Connaît les différents niveaux de réseau électrique, le mix électrique suisse - Connaît les différentes topologies de réseau (étoile, anneau, maillé) - Connaît différents types de distributions / facturation (comme par ex.RCP, RCP virtuel, CEL	2
Normes relatives à l'énergie - Minergie - SIA 2024, SIA 2056, SIA 387/4 - Directives cantonales - MoPEC	1

Champ d'apprentissage 3.M2 Sécurité et règles techniques

Compétences

- Calculer le raccordement réseau et la protection réseau
- Conseiller et donner des instructions aux employés de l'entreprise qui sont actifs dans l'installation
- (normes, défis particuliers)
- Évaluer la problématique de l'amiante avec l'installateur-électricien et développer des solutions
- Effectuer l'expertise d'une installation existante y compris le rapport
- Déterminer la qualité du réseau et de la tension conformément aux normes, les évaluer et les analyser
- Vérifier les concepts de mise à la terre
- Mesurer et évaluer les mesures CEM
- Indiquer les mesures de prévention des accidents au sein de l'entreprise
- Communiquer les directives internes relatives aux techniques de sécurité
- Assurer la protection du travail et de la sécurité

Contenu : (théories/modèles/concepts)	Niveau de performance 1-3
Conception du raccordement au réseau (Niveau de réseau 7)	2
Justificatifs des pièces et du type de construction selon la norme EN 61439 Ensembles d'appareillage à basse tension	2
Réalisation technique et vérification des concepts de mise à la terre	3
CEM et ORNI - Connaît les valeurs importantes / valeurs caractéristiques - Peut indiquer des mesures d'améliorations - Transformateur, pose des câbles de liaisons et d'alimentation	2
Réglementations techniques pour l'évaluation des réactions de réseaux (EN 50160; DACHCZ; TAB)	1
Conseils techniques relevant de la sécurité, analyse de risques (ESTI 407) - (ESTI 407), NIBT, ordonnance sur les installations électriques à courant fort - Procédure correcte à suivre en cas d'événement - Ordre des différentes étapes et actions à réaliser	3
Prévention des accidents, Sécurité du travail - CFST - Directives SUVA - Sécurité du travail	3

Attestation de compétences pour le Module 2 Planification et traitement technique II (HFPE_M7)

Chacun des trois champs d'apprentissage : Champ d'apprentissage 1.M2 Prestations, Champ d'apprentissage 2.M2 Technique et conseil professionnel sur l'optimisation énergétique ainsi que le Champ d'apprentissage 3.M2 Sécurité et règles techniques est sanctionné par une épreuve écrite.

L'épreuve peut être constituée des éléments suivants :

- Évaluations d'exemples de cas
- Vérification et évaluation des directives (p.ex. plans, modèles)
- Calculs
- Élaboration de concepts, analyses ou schémas de principe
- Élaboration de documentations
- Réponse aux questions relatives aux différents champs d'apprentissage
- Garantie de la sécurité au travail dans l'entreprise
- Promotion de la prévention des accidents par les employés

Durée des épreuves partielles écrites :

Épreuve de module :	Champs d'apprentissage	Remarque	Durée
1	Champ d'apprentissage 1.M2 Prestations	aucune	60 min.
2	Champ d'apprentissage 2.M2 Technique et conseil professionnel sur l'optimisation énergétique	aucune	90 min.
3	Champ d'apprentissage 3.M2 Sécurité et règles techniques	aucune	60 min.

Le module est réussi si chaque épreuve obtient une note supérieure ou égale à 4.0.

Critères d'appréciation (critères de performance) pour Module 2
Planification et traitement technique II (HFPE_M7)

Les critères d'appréciation suivants montrent quelles sont les performances que les candidats doivent accomplir lors de l'examen.

Champ d'apprentissage 1.M2 Prestations

Les candidats

- effectuent des expertises ou des documents techniques
- établissent des plans d'entretien et/ou de maintenance
- analysent les besoins des clients

Champ d'apprentissage 2.M2 Technique et conseil professionnel sur l'optimisation énergétique

Les candidats

- élaborent et documentent des concepts de systèmes énergétiques additionnels
- analysent et évaluent les mesures IR ou les réactions du réseau
- établissent ou évaluent des concepts d'énergie ou des analyses énergétiques

Champ d'apprentissage 3.M2 Sécurité et règles techniques

Les candidats

- établissent ou évaluent des concepts de sécurité sur la thématique de mise à la terre, CEM et RNI
- sont en mesure de réaliser un concept de sécurité pour la sécurité interne à l'entreprise
- peuvent assurer la sécurité au travail et la protection de la santé des employés
- effectuent une analyse de risques

Nombre de leçons recommandées pour le Module 2 Planification et traitement technique II (HFPE_M7)

Champ d'apprentissage 1.M2 Prestations	20 leçons
Champ d'apprentissage 2.M2 Technique et conseil professionnel sur l'optimisation énergétique	90 leçons
Champ d'apprentissage 3.M2 Sécurité et règles techniques	30 leçons
Total	140 leçons

3.3 Module 3 : Expertise des installations et de la sécurité (HFPE_WIS_M8)

Situation de travail

Les experts en installation et sécurité électrique utilisent leurs solides connaissances en matière de normes et de technique de mesure dans la pratique. Ils évaluent les installations exigeantes et établissent les documents de contrôle s'y rapportant. Les experts en installation et sécurité électrique ont des connaissances approfondies en technique de mesure et appliquent les mesures nécessaires. Ils effectuent des analyses de réseau et sont capables de les évaluer et de juger les résultats. Les experts en installation et sécurité électrique sont capables de représenter les résultats d'examens sous forme d'une expertise de sécurité.

Champs d'apprentissage

- Champ d'apprentissage 1.M3-I Mesures, analyses, expertises
- Champ d'apprentissage 2.M3-I Concepts de sécurité et documents relatifs à la sécurité

Champ d’apprentissage 1.M3-I Mesures, analyses, expertises

Compétences

- Effectuer les tâches de la personne de métier selon l’OIBT
- Surveiller et conseiller le personnel d’installation
- Réaliser des mesures et établir les protocoles correspondants
- Surveiller et vérifier les installations de production privée/les installations d’alimentation en énergie
- Vérifier les concepts de mise à la terre
- Évaluer les réseaux de distribution
- Mesurer et évaluer les mesures CEM
- Réaliser des mesures spéciales et les évaluer
- Réaliser des analyses énergétiques
- Réaliser des concepts énergétiques
- Appliquer des mesures infrarouges (aucune consultation de spécialiste)

Contenu : (théories/modèles/concepts)	Niveau de performance 1-3
Analyses de réseau (EN 50160 Caractéristiques de la tension sur les réseaux publics de distribution d’électricité) - Installations d'alimentation en énergie - Réseau de distribution (BT) - Mesure / défini les harmonique, THD, FC (facteur de crête) - Peut évaluer la qualité du réseau	2
Analyses énergétiques et concepts de mesures (BT) - Mesures de puissance et d’énergie - Mesure d’optimisation d’énergie - Surveillance de l’énergie	2
Thermographie au niveau des consommateurs, répartiteurs, etc. - Base thermographie (rayonnement, réflexion, imagerie) - Interprétation des images thermiques	2
Analyse énergétique d’installations simples de production d’énergie - Appareils de protection - Mesure d’énergie - Fonctionnalités	3
Mesures CEM et évaluation - Quelles possibilités de mesures sont envisageable - Effets CEM (perturbations) sur l’environnement - Mesures potentielles de limitation des effets	1
Concept de mise à terre - Interprétation - Évaluation - Mesures à prendre	2

Champ d'apprentissage 2.M3-I Concepts de sécurité et documents relatifs à la sécurité

Compétences

- Établir des consignes de sécurité pour les installations à courant fort
- Vérifier les documents de contrôle
- Vendre des prestations de sécurité
- Contrôler et vérifier les concepts de dispositifs de sécurité
- Vérifier et évaluer les dispositifs de sécurité (éclairage de secours, etc.)

Contenu : (théories/modèles/concepts)	Niveau de performance 1-3
Directives de travail internes, contrôles - Commande, instructions (règles de sécurité 5+5) - Exigences de sécurité - Formations sécurité - Responsabilités - Déploiement / Acquisition équipement de travail	3
Élaboration et mise en pratique des concepts de sécurité - Structure / contenu et utilisation concepts de sécurité dans le domaine de la basse tensior - Bases juridiques	3
Vérification des documents de contrôle - Protocole de mesures / Rapport de sécurité - Déclaration de conformité	2
Encadrement du GRD dans le secteur de l'installation conformément à l'OIBT - Connait les procédures / Obligations - Contrôle par sondage - Sécurité d'approvisionnement	2
Vérification des dispositifs de sécurité (La vérification des équipements est effectuée par le fabricant / fournisseur) - Eclairage de secours - Installation de détection incendie (DI) - Installation alarme évacuation - Circuits électrique installations de sécurité - Source d'alimentation destinée aux équipements de sécurité - Évacuation de fumée/ SMS Ventilation par surpression - Maintien du fonctionnement	2

Attestation de compétences pour le Module 3 Expertise des installations et de la sécurité (HFPE_WIS_M8)

Le Champ d'apprentissage 1.M3-I Mesures, analyses, expertises et le Champ d'apprentissage 2.M3-I Concepts de sécurité et documents relatifs à la sécurité sont sanctionnés chacun avec une épreuve partielle écrite.

L'épreuve peut être constituée des éléments suivants :

- Évaluation de la logique d'exemples pratiques
- Vérification et évaluation des directives (p.ex. protocoles)
- Calculs relatifs à la technique de mesure tels que p.ex. analyses de réseau y compris compte-rendu des défauts
- Analyse de réactions du réseau
- Réponse à des questions relevant des différents champs d'application
- Exemple de cas de concept de sécurité

Durée des épreuves partielles écrites :

Épreuve de module :	Champs d'apprentissage	Remarque	Durée
1	Champ d'apprentissage 1.M3-I Mesures, analyses, expertises	Les 3 thématiques sont réparties proportionnellement	60 min.
2	Champ d'apprentissage 2.M3-I Concepts de sécurité et documents relatifs à la sécurité	aucune	60 min.

Le module est réussi si chaque épreuve obtient une note supérieure ou égale à 4.0.

Critères d'appréciation (critères de performance) pour Module 3 Expertise des installations et de la sécurité (HFPE_WIS_M8)

Les critères d'appréciation suivants montrent quelles sont les performances que les candidats doivent accomplir lors de l'examen.

Champ d'apprentissage 1.M3-I Mesures, analyses, expertises

Les candidats

- effectuent des calculs relatifs à la technique de mesure sur la base d'exemples de cas
- évaluent les protocoles
- effectuent des expertises

Champ d'apprentissage 2.M3-I Concepts de sécurité et documents relatifs à la sécurité

Les candidats

- sont en mesure d'élaborer des concepts de sécurité conformément à l'ordonnance sur le courant fort et de les mettre en pratique au niveau opérationnel
- peuvent évaluer des concepts de sécurité existants et vérifier leur efficacité
- vérifient les documents de contrôle

Nombre de leçons recommandées pour le Module 3 Expertise des installations et de la sécurité (HFPE_WIS_M8)

Champ d’apprentissage 1.M3-I Mesures, analyses, expertises	60 leçons
Champ d’apprentissage 2.M3-I Concepts de sécurité et documents relatifs à la sécurité	60 leçons
Total	120 leçons

3.4 Module 3 : Expertise de planification (HFPE_WP_M8)

Situation de travail

Les experts en planification électrique réalisent des études et analysent les installations électriques complexes selon le CFC 23 (eCCC-Bât). La coordination entre les différents corps de métier, y compris la définition des interfaces de planification, font également partie de leurs tâches. Leur domaine d'activités englobe également la direction des travaux spécialisés ainsi que les contrôles et les analyses p.ex. les offres, factures et documents semblables qui s'y rapportent.

Champs d'apprentissage

- Champ d'apprentissage 1.M3-P Études, analyses
- Champ d'apprentissage 2.M3-P Interfaces de planification

Champ d’apprentissage 1.M3-P Études, analyses

Compétences

- Déterminer le concept de mesure avec les maîtres d’ouvrage et les responsables de projet CVCSE y compris l’automation de bâtiments
- Élaborer au début de la phase de planification une analyse des besoins pour l’ensemble du domaine électrique
- Établir un concept d’entretien
- Établir des variantes de concepts et de raccordement
- Établir des études de variantes
- Établir des concepts énergétiques
- Calculer les frais d’exploitation à prévoir
- Analyser et comparer les offres
- Réaliser des analyses des installations et des analyses énergétiques (audit)
- Planifier des technologies d’installation innovantes
- Établir des expertises pour un second avis (controlling technique)
- Effectuer des analyses et des expertises
- Élaborer le concept de moyenne tension (point de raccordement)
- Effectuer la planification stratégique
- Effectuer des expertises en tant que personne neutre (installation)

Contenu : (théories/modèles/concepts)	Niveau de performance 1-3
Planification stratégique et analyses (phase partielle SIA 11/21)	
- Besoin	3
- Gestion énergétique et approchant	3
- Coûts des cycles de vie, chiffres-clés	2
Expertises	2
- Expertises concernant des sinistres (domaine des installations à basse tension NIBT), audits et contrôle technique	
Études (phase partielle SIA 21)	
- Variantes d’installations électriques comme par exemple l’alimentation énergétique, l’éclairage, la sécurité	3
- Faisabilité	3
Concepts (phase partielle SIA 31)	
- Installations électriques	3
- Alimentation énergétique y compris moyenne tension	2
- Concept d’entretien	3
Efficience	
- Installations électriques	3
- Calcule les coûts d’exploitation	2

Champ d’apprentissage 2.M3-P Interfaces de planification

Compétences

- Coordonner les corps de métier (CVCSE)
- Définir l’interface de planification avec le concepteur de l’éclairage
- Définir les interfaces de planification avec les entités CVCS
- Diriger (responsable des travaux spécifiques) et coordonner l’exécution électrique, ADB, télématique, etc.
- Élaborer des scénarios pour le remplacement des installations
- Planifier des tests complets

Contenu : (théories/modèles/concepts)	Niveau de performance 1-3
Coordination technique des espaces (SIA art. 9.3)	
- Installations électriques dans les phases partielles 31 à 53 du SIA 108	3
- CVCSE conformément à SIA 108 phases partielles 31 à 53	2
- Déroulement du processus sur la base d’un BIM (Building Information Modeling)	1
Coordination technique (SIA art. 9.4)	
- Concept de mesure	2
- Concept de commande et d’exploitation	2
- Mise en service des dispositifs et installation	2
- Test complets	2
Définition des interfaces	
- Donneur d’ordre	3
- Architecte	3
- Avec un autre planificateur technique	3

Attestation de compétences pour le Module 3 Expertise de planification (HFPE_WP_M8)

Les deux champs d'apprentissage Champ d'apprentissage 1.M3-P Études, analyses et Champ d'apprentissage 2.M3-P Interfaces de planification sont sanctionnés avec une épreuve écrite.

L'épreuve peut être constituée des éléments suivants :

- Évaluations d'exemples de cas
- Vérification et évaluation des directives (p.ex. plans, offres, commandes)
- Calculs
- Élaboration de concepts, analyses ou schémas de principe
- Analyse ou élaboration de plans
- Analyse ou élaboration de chiffres-clés
- Réponse à des questions relevant des différents champs d'application

Durée des deux épreuves partielles écrites :

Épreuve de module :	Champs d'apprentissage	Remarque	Durée
1	Champ d'apprentissage 1.M3-P Études, analyses	aucune	90 min.
2	Champ d'apprentissage 2.M3-P Interfaces de planification	aucune	30 min.

Le module est réussi si chaque épreuve obtienne une note supérieure ou égale à 4.0.

Critères d'appréciation (critères de performance) pour Module 3 Expertise de planification (HFPE_WP_M8)

Les critères d'appréciation suivants montrent quelles sont les performances que les candidats doivent accomplir lors de l'examen.

Champ d'apprentissage 1.M3-P Études, analyses

Les candidats

- établissent des concepts énergétiques conformément à une directive
- calculent l'optimisation de l'énergie coûts/bénéfices d'une installation existante
- appliquent des mesures relatives à la consommation énergétique et à la sécurité conformément à l'IPE
- établissent des expertises
- développent des concepts

Champ d'apprentissage 2.M3-P Interfaces de planification

Les candidats

- décrivent sur la base d'un schéma les déroulements d'un processus
- reconnaissent les erreurs dans les schémas et les schémas de principe et formulent des améliorations dans le processus de l'ensemble des systèmes
- établissent des scénarios pour le remplacement des dispositifs
- évaluent les documents de coordination et élaborent des solutions
- définissent des interfaces/systèmes techniques

Nombre de leçons recommandées pour le Module 3 Expertise de planification (HFPE_WP_M8)

Champ d’apprentissage 1.M3-P Études, analyses	95 leçons
Champ d’apprentissage 2.M3-P Interfaces de planification	25 leçons
Total	120 leçons

3.5 Module 4 : Gestion de l’entreprise (HFPE_M9)

Situation de travail

Les experts en installation et sécurité électrique resp. les experts en planification électrique appliquent des normes et des valeurs (gestion responsable de l’entreprise RSE et gestion de l’environnement). Ils communiquent leurs limites de manière active. Ils utilisent de manière consciente leurs forces pour l’activité de l’entreprise et compensent leurs faiblesses (gestion de soi). Les experts en installation et sécurité électrique resp. les experts en planification électrique exploitent leurs opportunités personnelles, réduisent leur dépendance à des tiers et agissent de manière autonome. Les experts en installation et sécurité électrique resp. les experts en planification électrique gèrent l’emploi du temps et le communiquent aux autres. Ils définissent des étapes pour leur propre travail et pour l’activité générale de l’entreprise. Ils planifient des phases de repos de manière consciente. Ils sont en mesure de percevoir les changements environnementaux et d’en tirer profit pour l’évolution de l’entreprise. Ils effectuent une analyse forces/faiblesses et opportunités/risques de l’entreprise.

Champs d’apprentissage

- Champ d’apprentissage 1.M4 Gestion d’entreprise générale (Module 1 FUF)
- Champ d’apprentissage 2.M4 Organisation (Module 3 FUF)
- Champ d’apprentissage 3.M4 Comptabilité (Module 4 FUF)
- Champ d’apprentissage 4.M4 Marketing, relations publiques, relations avec les fournisseurs et les clients (Module 5 FUF)
- Champ d’apprentissage 5.M4 Droit dans la gestion de PME (Module 6 FUF)

Champ d’apprentissage 1.M4 Gestion d’entreprise générale (Module 1 FUF)

Le champ d’apprentissage 1.M4 Gestion d’entreprise générale correspond au module FUF 1 « Spécialiste en gestion de PME (FUF) » de la FEP Suisse (Formation entrepreneurs PME Suisse).

Champ d’apprentissage 2.M4 Organisation (Module 3 FUF)

Le champ d’apprentissage 2.M4 Organisation correspond au module FUF 3 « Spécialiste en gestion de PME (FUF) » de la FEP Suisse (Formation entrepreneurs PME Suisse).

Champ d’apprentissage 3.M4 Comptabilité (Module 4 FUF)

Le champ d’apprentissage 3.M4 Comptabilité correspond au module FUF 4 « Spécialiste en gestion de PME (FUF) » de la FEP Suisse (Formation entrepreneurs PME Suisse).

Champ d’apprentissage 4.M4 Marketing, relations publiques, relations avec les fournisseurs et les clients (Module 5 FUF)

Le champ d’apprentissage 4.M4 Marketing, relations publiques, relations avec les fournisseurs et les clients correspond au module FUF 5 « Spécialiste en gestion de PME (FUF) » de la FEP Suisse (Formation entrepreneurs PME Suisse).

Champ d’apprentissage 5.M4 Droit dans la gestion de PME (Module 6 FUF)

Le champ d’apprentissage 5.M4 Droit dans la gestion de PME correspond au module FUF 6 « Spécialiste en gestion de PME (FUF) » de la FEP Suisse (Formation entrepreneurs PME Suisse).

Attestation de compétences pour le Module 4 Gestion de l'entreprise (HFPE_M9)

Les champs d'apprentissage (attestation de compétences et contenus), le champ d'apprentissage 1.M4 Gestion d'entreprise générale (module FUF 1), le champ d'apprentissage 2.M4 Organisation (module FUF 3), le champ d'apprentissage 3.M4 Comptabilité (module FUF 4) et le champ d'apprentissage 5.M4 Droit dans la gestion de PME (module FUF 6) sont examinés conformément aux examens de module des modules FUF 1, 3, 4 et 6 de la FEP Suisse.

Le champ d'apprentissage 4.M4 Marketing, relations publiques, relations avec les fournisseurs et les clients (module FUF 5) peut être passé avec un examen partiel écrit.

Les examens partiels durent :

Partie d'examen du module :	Champs d'apprentissage compris	Remarques	Durée
1	Champ d'apprentissage 1.M4 Gestion d'entreprise générale (module FUF 1)	Le champ d'apprentissage est examiné selon les directives des examens de module FUF de la FEP Suisse	Selon les directives FUF de la FEP Suisse
2	Champ d'apprentissage 2.M4 Organisation (module FUF 3)	Le champ d'apprentissage est examiné selon les directives des examens de module FUF de la FEP Suisse	Selon les directives FUF de la FEP Suisse
3	Champ d'apprentissage 3.M4 Comptabilité (module FUF 4)	Le champ d'apprentissage est examiné selon les directives des examens de module FUF de la FEP Suisse	Selon les directives FUF de la FEP Suisse
4	Champ d'apprentissage 4.M4 Marketing, relations publiques, relations avec les fournisseurs et les clients (module FUF 5)	Les contrôles de compétences et les contenus du module 5 FUF doivent être vérifiés par un examen partiel écrit au lieu d'un travail.	60 min.
5	Champ d'apprentissage 5.M4 Droit dans la gestion de PME (module FUF 6)	Le champ d'apprentissage est examiné selon les directives des examens de module FUF de la FEP Suisse	Selon les directives FUF de la FEP Suisse

Critères d’appréciation (critères de performance) pour Module 4 Gestion de l’entreprise (HFPE_M9)

Les critères d’appréciation (critères de performance) correspondent aux modules FUF 1, 3, 4, 5 et 6 de la FEP Suisse.

Nombre de leçons recommandées pour le Module 4 Gestion de l’entreprise (HFPE_M9)

Champ d’apprentissage 1.M4 Gestion d’entreprise générale (module FUF 1 de la FEP)	25 leçons
Champ d’apprentissage 2.M4 Organisation (module FUF 3 de la FEP)	25 leçons
Champ d’apprentissage 3.M4 Comptabilité (module FUF 4 de la FEP)	80 leçons
Champ d’apprentissage 4.M4 Marketing, relations publiques, relations avec les fournisseurs et les clients (module FUF 5 de la FEP)	70 leçons
Champ d’apprentissage 5.M4 Droit dans la gestion de PME (module FUF 6 de la FEP)	40 leçons
Total	240 leçons

4. Projet pratique

4.1 Introduction

Avec le projet pratique, le candidat ou la candidate doit démontrer qu'il ou elle a la capacité de développer un concept de solution dans le domaine de l'installation et de la sécurité ou de la planification de manière pratique et autonome. Le projet pratique est un travail axé sur la pratique dans le contexte professionnel. Ce n'est pas un travail théorique ou de recherche. Il sert à approfondir les connaissances techniques dans les domaines de l'installation et de la sécurité ou dans le domaine de la planification.

4.2 Chronologie du déroulement

Délai	**Activité**	**Durée**
Avant l'inscription	Choisir le thème et créer le descriptif du projet pratique selon le modèle mis à disposition par EIT.swiss	
Inscription	À joindre à l'inscription est le descriptif du projet pratique.	
Jusqu'au jour de l'examen	Le descriptif du projet pratique est approuvé avec la confirmation de l'admission à l'examen.	
Jusqu'à 24 heures avant le début de la séquence d'examen.[1)]	Upload de la présentation en format PDF (digital) par le ou la candidat.e sur la plateforme d'examen chez EIT.swiss. De télécharger la présentation le jour de l'examen se fait au détriment du temps d'examen.	
Entretien professionnel sur le projet pratique	10 minutes au max. pour la présentation du projet pratique. 50 minutes pour l'entretien technique.	Durée totale de l'épreuve : 60 Min.

1) **Séquence d'examen** : Commence au premier jour d'examen

4.3 Procédure et accompagnement

Sur le site web d'EIT.swiss figurent à disposition des candidats un ou plusieurs thèmes/consignes pour l'élaboration du sujet de projet.

Si le projet pratique ne peut être poursuivi pour des raisons opérationnelles (par exemple, fermeture de l'entreprise, arrêt du projet, licensiement.), cela doit être immédiatement signalé au secrétariat d'examen de l'EIT.swiss. Celui-ci décidera de la suite à donner en concertation avec la Comission AQ.

4.4 Choix de thème pour le projet pratique

Sur le site web d'EIT.swiss figurent à disposition des candidats un ou plusieurs thèmes pour l'élaboration du sujet de projet. Le choix se fait de manière autonome par les candidats. Dans le cadre du projet pratique ils élaborent un concept de solution, qu'ils mettent en œuvre dans leur environnement professionnel.
Les candidats démontrent avec le projet pratique, qu'il ou elle est en mesure de développer un concept de solution de manière autonome et intégrale. Le choix des thèmes se base sur les compétences opérationnelles définies dans les directives. Au cœur se trouvent la pertinence pratique et le transfert des connaissances acquises dans l'application professionnelle.

EIT.swiss présente avec la publication de l'examen plusieurs thèmes au choix. Les candidats choissisent au moins deux de ces thèmes et les traitent dans le cadre du projet pratique dans leur environnement professionnel.

=> Lien vers le EIT.swss site web : https://www.eit.swiss/fr/formation/formations-continues/examens-professionnels-superieurs

4.5 Exigences pour le descriptif

Le descriptif requis pour l'admission à l'examen doit réppondre aux exigences suivantes :

Choix du thème :

- Le thème comporte une part pratique importante
- Ce projet spécifique n'a jusqu'à présent pas été utilisé dans cette configuration comme base pour la réalisation d'un entretien technique.
- L'accompagnement du ou de la candidat.e est garanti par l'employeur (l'entreprise).
- Les thèmes choisis doivent être présentés de manière claire et compréhensible.

EIT.swiss met à disposition un modèle « Descriptif du projet pratique ». Pour l'approbation, toutes les exigences doivent être remplies conformément au modèle du descriptif fourni.

4.6 Examen oral / Présentation et entretien technique

La partie d'examen 1 consiste en la présentation du projet pratique (au 8 à 10 minutes maximum) ainsi que d'un entretien technique (50 minutes). Lors de la présentation, le ou la candidat.e présente la problematique, la démarche suivie, les solutions possibles ainsi que le résultat obtenu.

Consignes pour la présentation du projet pratique :
Pour la présentation, le ou la candidat.e utilise son propre ordinateur portable. D'autres supports tels que du matériel de démonstration, des feuilles de tableau (Flipchart), etc. sont autorisés. La durée de présentation de 8 à 10 minutes maximum doit être strictement respectée. Les experts et expertes ont pour consigne d'interrompre immédiatement la présentation si celle-ci dépasse le temps imparti.

Présentation: - Temps de la présentation au 8 à 10 minutes maximum.
- La forme est au libre choix (PowerPoint, Prezi, Canva, etc.)

4.7 Critères d'évaluation

Seules la présentation et l'entretien technique qui suit sont évalués. L'évaluation se fait sous forme d'une barème à points. Les experts.es s'orientent sur les exigences de la pratique professionnelle. Lors de l'entretien professionnel, l'accent est mis sur la capacité du ou de la candidat.e à appliquer ses connaissances techniques à des situations concrètes et proche de la pratique conformément aux compétences techniques requises.

Les critères d'évaluations suivants, indiquent les prestations attendues par le ou la candidat.e dans le cadre de l'examen.

4.7.1 Présentation et entretien technique

Présentation :

- Présentation et assurance lors de l'exposé
- L'introduction mène à la problematique (situation de départ)
- Description du problème ou de la tâche
- Structure claire, lisibilité et exhaustivité
- La solution est réalisable et tient compte des aspects économiques et techniques

Entretien technique :

- Réponse aux questions:
    - Exactitude et exhaustivité technique des réponses
    - Excactitude et exhaustivité économique/gestionnaire des réponses
- Capacité de justification et d'argumentation
- Maîtrise du sujet
- Présentation convaincante du travail
- Initiative dans le développement de sa propre réflexion

À partir du projet pratique, d'autres questions peuvent être posées lors de l'entretien technique, permettant de vérifier chez les candidats leurs compétences techniques et leur capacité à relier différents sujets, ainsi que leur assurance dans l'argumentation.

4.7.2 Répétition

En cas de répétition de l'épreuve d'examen 1 Projet pratique, un nouveau projet pratique, ou un projet pratique révisé respectivement son descriptif doit être soumis lors de l'inscription.